



COMITE DIRECTEUR

Réunion du Mardi 26 Mai 2020

Procès-Verbal N° 05

Président : Arnaud Delpal.

Présents : Aline Chaomleffel, Béatrice Latapie-Bouloc Patrick Bel, René Cabot, Didier Campredon, Jean-Louis Caumes, Pierre Clot, Christian Cussac, Bernard Debanc, Jean Michel Lemourier, Christian Poux, Patrick Salomon.

Excusés : Roger Bouyssou, Philippe Delmas, Patrice Garrigues, Franck Plenecassagne, Jean Luc Martin.

1. Approbation

Le compte-rendu du **PV 04** de la réunion en audioconférence du Comité Directeur du Mardi 16 Avril 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Situation du District Aveyron Football

Le Président, Arnaud Delpal fait part au Comité Directeur des informations suivantes :

- Suite à la suspension des compétitions, des actions techniques et des activités du District, le Personnel a été placé en Chômage Partiel à compter du 17 mars 2020. Les bureaux du District sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
La reprise de l'activité partielle est programmée en Juin et individualisée en fonction des missions à réaliser.
- Le Président rappelle la décision du Conseil Départemental de l'Aveyron d'ouvrir un fonds d'aide pour les Associations. Les membres du Comité Directeur se félicitent de cette initiative.
Une étude des modalités va être lancée.

3. Situation des Arbitres Stagiaires vis-à-vis du statut de l'arbitrage

Le Président présente aux membres l'ensemble des dispositions concernant les Arbitres Stagiaires.

Suite aux publications par le Comité Exécutif de la F.F.F., le District Aveyron Football transpose les décisions prise vis-à-vis des Arbitres Stagiaires.

Les arbitres stagiaires ayant réussi avec succès l'examen théorique lors des sessions de Formations Initiales d'Arbitres Stagiaires à l'issue de la saison 2019/2020 couvrent au regard du Statut de l'Arbitrage leur club d'appartenance (situation au 1^{er} juin 2020).

Cette disposition entendue, les membres du Comité Directeur valident la liste ci-dessous présentée par le Président de la Commission Départementale d'Arbitrage :

ALAUX Corentin, AVO BOZOULS (519088)- formé dans le département 31

AUSSEL Charles, U.S. LARZAC VALLEES (553914)

AZA Jérémy, MERIDIENNE D'OLT F.C. (582419)

BLANC Loïc, F.C. VILLENEUVOIS DIEGE (581891)

BOURSIER Dorian, FOOT VALLON (551547)

BOUSCAL Guillaume, J.S. BASSIN AVEYRON (550055)

COPINE Baptiste, S.O. MILLAVOIS (503091)

DI FEDERICO Alexandre, S.O. MILLAVOIS (503091)- formé dans le département 38

DUGAS André, A.S. VABRES L'ABBAYE (533662)

DUPRE Ludovic, F.C. SOURCES DE L'AVEYRON (582635)

ESPIASSE Grégory, F.C. VILLENEUVOIS DIEGE (581891)

GAL Mailys, RODEZ AVEYRON FOOTBALL (505909)

GENEL Geoffrey, ENT. CAMPUAC GOLINHAC (552544)

LAGARRIGUE Benoît, U. S. DU BAS ROUERGUE (551410) - formé dans le département 82

MIQUEL Guillaume, U. S. DU BAS ROUERGUE (551410) - formé dans le département 82

ORTHOLA, F.C. TOULONJACOIS (524104)

PAPP Sandor A.S. D'AGUESSAC (518154)

PLANCHET Romaric, ESSOR DE BOUSSAC (522123)

POURQUIE Louis A.S. D'AGUESSAC (518154)

SEBASTIA Kelly J.S. BASSIN AVEYRON (550055)

SERODIO Sylvain U.S. PAYS RIGNACOIS (514908)

SOILIHY Adam, F.C. MONASTERIEN (524089)

TAKOUCHE M'Hammed U.S. LARZAC VALLEES (553914)

VAYSSADE Maxime FOOT VALLON (551547)

VIEILLESCAZES Jean Marc F.C. AUBRAC 98 (546969)

Le Président précise que, hors cette disposition particulière vis-à-vis des Candidats Arbitres, les autres dispositions des Articles du Statut de l'Arbitrage ne sont pas remises en cause.

4. Point Financier : Demande de subventions, Fonds de solidarité

- Christian Cussac, Trésorier Général, présente au Comité Directeur le montage du Dossier ANS (Agence Nationale du Sport) pour la Saison 2019-2020.

Aussi, le Président rappelle que cette Saison, les aides de l'ANS sont allouées directement par la FFF en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique Féminines
- Le développement du Football Loisir
- La structuration de ses Clubs
- Le rôle Educatif, Social et Solidaire du Football.

Un courrier de rappel a été envoyé aux Clubs et il les invite vivement à monter ce dossier d'aide qui pourrait les aider dans leur structuration.

- Christian Cussac informe que la situation des comptes clubs est en cours d'être finalisée pour solder la Saison 2019/2020, suite à l'arrêt des Championnats liée à la crise sanitaire qui a touché notre pays.
- Le Président informe les membres du Comité Directeur du fonds d'aide exceptionnelle de Solidarité lancé par La F.F.F pour aider les clubs à faire face à la crise liée au COVID-19. Cette aide sera allouée aux Clubs qui en feront la demande via un formulaire simplifié. La FFF, par son Président, Noel LE GRAET, communiquera début juin auprès des Clubs.

5. Situations Sportives

Situations Sportives suite à l'arrêt des compétitions en date du 13 mars 2020 et des Décisions du Comité Exécutif de la FFF (COMEX)

Le Président présente aux membres l'ensemble des dispositions concernant les compétitions :

Suite aux publications par le Comité Exécutif de la F.F.F., des procès-verbaux de ses réunions des 16 avril 2020 et 11 mai 2020, le District Aveyron Football transpose les décisions prises à ses compétitions.

Dès lors, le Comité Exécutif de la F.F.F. a notamment acté pour les compétitions des Ligues et Districts, les dispositions suivantes :

- Arrêt des compétitions à la date du 13 mars 2020 quel que soit le nombre de matchs joués;
- Fixation des classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués afin de neutraliser la difficulté résultant des différences du nombre de rencontres jouées par les différentes équipes d'une même poule ou d'une même division le cas échéant) ;
- Départage des clubs à égalité en fonction du règlement de la compétition concernée;
- Limitation du nombre de descentes à une par poule, en cohérence avec la disposition réglementaire prévoyant l'impossibilité de repêchage du dernier quelles que soient les circonstances.

Cette unique relégation concernera l'équipe la moins bien classée de la poule, peu importe le nombre de club la composant, étant toutefois précisé que si dans cette poule, une ou plusieurs équipes ont fait forfait général, seule la ou les équipes forfait général seront reléguées en division inférieure;

- Fixation du nombre de montées en fonction des règlements prévalant pour la compétition concernée;
- Le dimensionnement des poules sera limité à 14 équipes au maximum;
- Si une Ligue ou un District prévoit qu'une ou plusieurs accessions se font par le biais de barrages, ceux-ci ne seront pas organisés : en conséquence, pour déterminer le ou les clubs qui accéderont en division supérieure, il y aura lieu d'appliquer les critères définis dans les textes de l'instance concernée permettant de départager des équipes à égalité de position dans des groupes différents d'un même championnat;
- En ce qui concerne le cas particulier des compétitions se déroulant sur plusieurs phases si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020. A défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente, le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs.

En conséquence, **Le Comité Directeur**, souhaitant,

- prendre les mesures les plus pertinentes
- respecter l'architecture des compétitions de la saison 2019/2020

DECIDE, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées en fonction des procédures en cours et des éventuels recours à venir.

1- Pour les championnats Séniors Masculin (Libre)

◆ REGIONAL 3,

- Relégations du Régional 3 vers le championnat Départemental 1 :
 - **A.S. OLEMPS (520605).**
- Accessions au championnat Régional 3 depuis le championnat Départemental 1 :
 - **S.C. SEBAZAC (524819)**
 - **Entente SALLES CURAN/CURAN (554415)**

◆ DEPARTEMENTAL 1,

- Relégation du DEPARTEMENTAL 1 vers le championnat DEPARTEMENTAL 2 :
 - **PAYS ALZUREEN (551413)**
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 1 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 2 :
 - **FOOT VALLON (551547)**
 - **CAMPUAC/GOLINHAC (552544)**

◆ DEPARTEMENTAL 2,

- Relégation du DEPARTEMENTAL 2 vers le championnat DEPARTEMENTAL 3 :
 - **MONTBAZENS (506067)**
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 2 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 3 :
 - **SEBAZAC 2 (524819)**
 - **MERIDIENNE D'OLT FC (582419)**

◆ DEPARTEMENTAL 3,

- Relégation du DEPARTEMENTAL 3 vers le championnat DEPARTEMENTAL 4 :
 - **HAUT LEVEZOU (551045)**
 - **OLEMPS 2 (520605)**
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 3 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 4 :
 - **SAINT JUERY (531275)**
 - **CAUSSE LESTANG (548417)**
 - **BOUSSAC (522123)**

- LAISSAC (513297)

◆ DEPARTEMENTAL 4,

- Relégations du DEPARTEMENTAL 4 vers le championnat DEPARTEMENTAL 5 :
 - VABRE ABBAYE 2 (533662)
 - ARGENCE VIADENE 2 (550184)
 - FS RIEUPEYROUX - Forfait Général (549427)
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 4 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 5 :
 - SAINT LAURENT 2 (523366)
 - NAUCELLE 3 (506103)
 - VILLENEUVE DIEGE 2 (581891)

◆ DEPARTEMENTAL 5,

- Relégations du DEPARTEMENTAL 5 vers le championnat DEPARTEMENTAL 6 :
 - SAINT GENIEZ 2 (520604)
 - PARELOUP CEOR 2 (550228)
 - BAS ROUERGUE HAUT VILLEFRANCHOIS 3 (551410)
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 5 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 6 :
 - BELMONT (547156)
 - CAMPUAC/GOLINHAC 2 (552544)
 - MARTIEL (546166)

2. Pour les championnats Séniors Féminin (Libre)

◆ REGIONAL 2,

- Accession au championnat Régional 2 depuis le championnat Départemental 1 :
 - BOZOULS (519088)

◆ DEPARTEMENTAL 1,

- Relégation du DEPARTEMENTAL 1 vers le championnat DEPARTEMENTAL 2 :
 - LA SELVE RULHAC (551414)
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 1 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 2 :
 - SAINT GENIEZ (520604)

◆ DEPARTEMENTAL 2,

- Relégation du DEPARTEMENTAL 2 niveau 1 vers le championnat DEPARTEMENTAL 2 NIVEAU 2 :
 - HAUT LEVEZOU (551045)
- Accessions au championnat DEPARTEMENTAL 2 niveau 1 depuis le championnat DEPARTEMENTAL 2 niveau 2 :
 - MILLAU (503091)

3. Pour les championnats Jeunes (Libre)

◆ U18 REGIONAL 2,

- Accession au championnat U18 Régional 2 depuis le championnat U17 Départemental 1 :
 - VILLENEUVE/TOULONJAC (581891)

◆ **U16 REGIONAL 2,**

- Accession au championnat U16 Régional 2 depuis le championnat U15 Départemental 1 :
 - **Avenir Foot Lozère 2 (551504)**

◆ **U14 REGIONAL,**

- Accession au championnat U14 Régional depuis le championnat U13 Départemental 1 :
 - **REQUISTA (505910)**

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité les propositions ci-dessous et rappellent qu'en cas de vacance, il sera fait application du Règlement des Championnats.

Par application de l'article 10, pour ce qui est de la commission compétente, et de l'article 190, pour ce qui concerne le délai et la forme des recours, des Règlements Généraux de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club.

6. Construction du bâtiment District Aveyron Football

Jean Louis Caumes fait un point sur l'avancée des travaux :

- Depuis le 7 avril 2020, les travaux se poursuivent dans le respect des protocoles sanitaires, une livraison est envisagée en juillet.

Le Président informe que l'assemblée permanente du Conseil Départemental de l'Aveyron devait voter son accord d'accompagnement financier fin mars 2020. Ce vote a dû être reporté et sera reprogrammée en Juin.

Le Président informe que le Comité Exécutif de la Ligue du Football Amateur dans sa réunion du 18 mai 2020 a validé l'aide complémentaire de 30 000 € portant sa contribution à 150 K€.

Le Président et les membres du Comité remercient chaleureusement le Président, Marc Debarbat et son Vice-Président, Vincent Nologues pour l'attention qu'ils ont porté à l'examen de notre dossier.

7. Informations Diverses

Fafa 2020

- Pierre CLOT, Responsable du Fafa (Fonds d'Aide au Football Amateur) au sein du District de l'Aveyron informe les membres du Comité des dossiers Fafa déposés par les collectivités en lien avec les clubs.

Les membres du Comité Directeur se félicitent que les clubs utilisent l'enveloppe Fafa qui leur a été alloué. Ils tiennent à remercier Isabelle FILHOL pour le suivi rigoureux des dossiers et de son implication auprès des Clubs, des Collectivités et de la Ligue.

Formation Internet

La secrétaire Générale rappelle qu'afin de préparer la saison 2020/2021, la FFF organise dès cette semaine 5 sessions d'initiation. Ces dernières concernent l'utilisation des outils **Dématérialisation et Cotisation des licences.**

Paru le 29/05/2020

Les participants pourront choisir le créneau de leur choix parmi les 5 sessions proposées. Ces liens seront disponibles sur Footclubs, ainsi que sur le site de la Ligue Occitanie. Un courrier a été envoyé dans ce sens aux Clubs.

Cellule Sportive

La Secrétaire Générale rappelle que toutes les questions concernant le domaine sportif (Formations, PPF, Foot Animation, Foot Féminin, Label, Football Diversifié, Football en Milieu Scolaire, Programme Educatif Fédéral) seront traitées par la cellule sportive tous les vendredis. Les clubs peuvent envoyer leurs questions à developpement@aveyron.fff.fr. Une réponse leur sera faite dès le vendredi suivant.

La Secrétaire Générale,

Aline CHAOMLEFFEL

Le Président,

Arnaud DELPAL